



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

TOURS (37) – Secteur de Rochepinard



Situation et Evolution

Congrès de BRON - Janvier 2015

Equipements sportifs
Boulodromes Couverts



■ Objectifs

- Pourtant trop de constructions se développent « encore » sans consultation de la fédération
- Merci de vous impliquer dans le projet dès informés afin que l'on puisse:
 - Uniformiser les structures couvertes en les adaptant aux évolutions des lois et du jeu
 - Développer prioritairement la construction de boulodromes couverts « normés à partir de 16 pistes »



Equipements Sportifs

■ Critères fédéraux : Classement FFPJP des ES

■ Nombre de pistes

Classement Fédéral

Inférieur 16 pistes (*)

Local

>= 16 pistes

Départemental / Régional

>= 32 pistes

Régional / National

>= 64 pistes

National / International

- (*) Pas de prescription du minimum de pistes pour favoriser les petites structures locales
- Le soutien prioritaire FFPJP auprès du CNDS National commence à 16 pistes
- Le nombre de pistes ne conditionne pas l'organisation de manifestations de niveau supérieur si le nombre de pistes est suffisant



Equipements Sportifs

■ **Démarche et priorités fédérales**

- Accompagner et soutenir les projets
- Les priorités vont aux :
 - Boulodromes Couverts à partir de «16 pistes normées»
 - Projets pérennes menés dès le début avec la FFPJP et ses organes déconcentrés Ligues, CD et Clubs
 - Régions, départements et bassins de vie non équipés
 - Projets conduisant au développement de la discipline
 - Projets capables d'accueillir des manifestations internationales ou nationales
 - **Projets multi – disciplinaires / activités**



Equipements Sportifs

■ RES : la Référence de la FFPJP

- Notre Règlementation des Equipements Sportifs (RES) certifiée en 2013 par la CERFRES (Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Equipements Sportifs) **est disponible sur notre site** sous rubrique « EQUIPEMENTS SPORTIFS » qui comprend:
 - La certification CERFRES
 - La Règlementation des Boulodromes Extérieurs et Couverts
 - La Notice d'Impact

N'hésitez pas, dès que vous avez connaissance d'un tel projet, à contacter le Responsable des Equipements Sportifs de la FFPJP



Equipements Sportifs

Boulodromes Couverts FFPJP			
TABLEAU COÛT TRAVAUX EN EUROS H.T.			
	16 Pistes	32 Pistes	64 Pistes
PRESTATIONS OBLIGATOIRES			
Construction	744 000,00 €	1 395 000,00 €	2 325 000,00 €
Surface de jeu : Enrobé + Gravier	80 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €
Arrosage (1 point min)	625,00 €	625,00 €	625,00 €
Arrêt de boules	6 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €
Chauffage /Electricité	75 000,00 €	125 000,00 €	250 000,00 €
Sanitaires	25 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €
Sonorisation 32 / 64 pistes		6 000,00 €	8 000,00 €
Local médical/Anti-dopage	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Bureau Technique/Table de marque	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Honoraires de M.O.E (environ 10% du TTC)	134 000,00 €	240 000,00 €	400 000,00 €
S/TOTAL	1 089 625,00 €	1 978 625,00 €	3 367 625,00 €
PRESTATIONS RECOMMANDEES			
Vestiaires & Douches/ Local Rangement	45 000,00 €	45 000,00 €	55 000,00 €
Tribunes fixes ou mobiles	40 000,00 €	85 000,00 €	140 000,00 €
Sonorisation : 16 pistes	4 000,00 €		
Emplacement presse		3 000,00 €	3 000,00 €
Chronomètre			
Affichage électronique + Chrono		10 000,00 €	10 000,00 €
Salle de convivialité	15 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €
Bureaux et salle de réunions	50 000,00 €	50 000,00 €	85 000,00 €
S/TOTAL	154 000,00 €	208 000,00 €	328 000,00 €
TOTAL	1 243 625,00 €	2 186 625,00 €	3 695 625,00 €

Ces prix moyens
sont des
indicatifs pour
un type de
construction
donnée.

Nous n'avons pas
le droit de citer
des Entreprises
et des Matériaux



Equipements Sportifs

■ La base de données gouvernementale RES

○ RES = Recensement des Equipements Sportifs

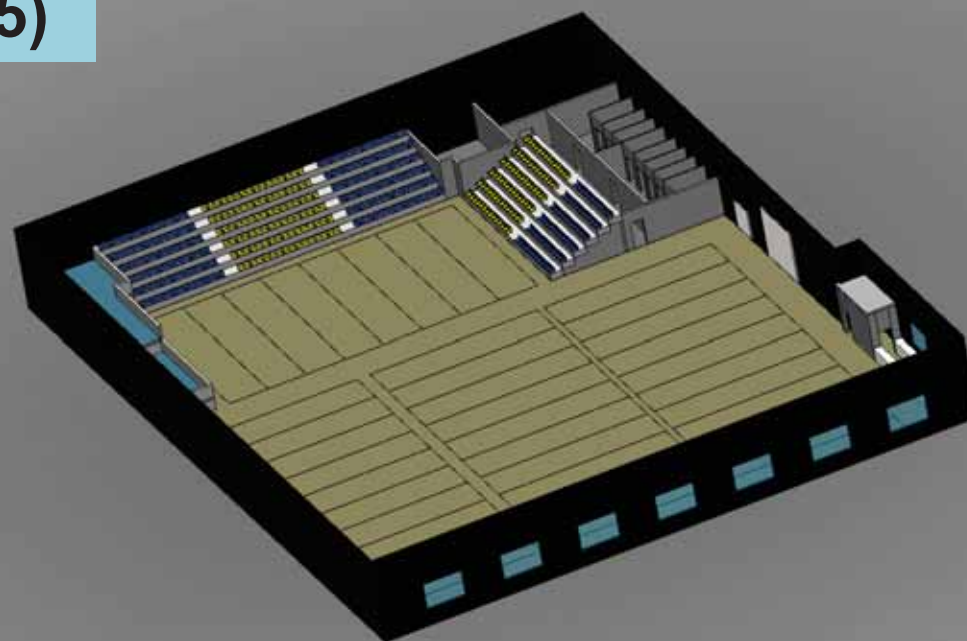
<http://www.res.sports.gouv.fr/>

- C'est un **site public** où l'on trouve tout ce qui concerne l'équipement (capacité, dimensions, adresse, accueil, ouverture au public, horaires etc...)
- Cette base RES est à renseigner impérativement par le MO



LES PROJETS

GAP (05)





Equipements Sportifs

■ **Accompagnement des projets : 2009 / 2014**

- Les demandeurs
 - Les Clubs
 - Les CD et Ligues
 - Les Collectivités locales et territoriales (réunions avec les Mairies et Maîtres d'Ouvrage)
 - Les Bureaux d'Etudes et Architectes
- Le suivi des demandes
 - Total traitées 2009/2014 : **135** (+ 13 vs dernier Congrès)
 - En base SES nécessitant avis de la FFPJP : +/- **12 / An**
 - **Communication continue aux Présidents de Ligues et CD concernés**



Equipements Sportifs

■ **Domaine d'intervention de la FFPJP**

- La FFPJP, faute de moyens financiers évidents, ne subventionne pas les constructions !
- **La FFPJP conseille et soutien toutes les demandes** auprès des Collectivités Locales , Territoriales, et Maîtres d'Ouvrage
- **La FFPJP soutien et porte avis** sur les projets, suivants ses propres critères, **uniquement** dans le cadre de l'obtention possible d'une **subvention dans la part des EQUIPEMENTS SPORTIFS du CNDS au niveau National**



Equipements Sportifs

■ CNDS - National

- Les Equipements Sportifs décrétés de « Niveau National » pour le CNDS sont financés pour :
 - La construction
 - La rénovation lourde (intervention globale sur l'ensemble de l'équipement en fin de vie pour l'amener au comparable du neuf)
 - Mise en conformité avec les règles techniques fédérales (recommandation FFPJP : seulement si le MO le souhaite)
 - Mise en accessibilité
 - La remise en état d'équipement sinistrés (incendies, tempêtes, inondations etc...)
 - NB: toute autre obligation de réparation ou de mise aux normes de conformité n'est pas éligible



Equipements Sportifs

■ CNDS - Montage d'un dossier

- La FFPJP et ses organes déconcentrés associés impérativement dès le début du projet avec les structures déconcentrées du CNDS et/ou DRDJS et Cohésion Sociale
- Délais de dépôt des dossiers au CNDS (2 sessions /an)
 - AVRIL (session de printemps....)
 - SEPTEMBRE (session d'automne)
- Le Budget Prévisionnel du projet
 - Les porteurs de projets doivent s'engager à prendre en charge au moins 20 % du coût total
 - La demande de subvention ne peut excéder 20%



Equipements Sportifs

■ CNDS – Cheminement du dossier

- La FFPJP
 - Classe le projet et fixe les priorités
 - Renseigne la base SES (Subventions Equipements Sportifs) du CNDS et y porte avis et commentaires
 - Adresse une copie de ses priorités au CNOSF et ANDES
- Le CNOSF et les fédérations nationales confrontent les projets et font part de leurs priorités dans la base SES
- Le Directeur du CNDS soumet les demandes au Comité de Programmation (CNDS, CNOSF, ANDES (*) et Ministère des Sports) qui rend son avis au Conseil d'Administration

(*) Association Nationale Des Elus en charge du Sport)



Equipements Sportifs

CNDS – Subventions Equipements 2014

- **53 projets retenus / 284 demandes déposées** avant le 30 juin 2014 pour un montant total attribué de 10 M€
- Le nombre limité de projets retenus pour cette campagne du second semestre 2014 par rapport aux autres exercices s'explique par la **réduction de l'enveloppe disponible pour cette même période, 10 M€ contre 25 M€** prévus initialement
- Ce qui explique qu'une seule priorité fédérale a été satisfaite sur 2 soutenues



Equipements Sportifs

CNDS – Evolution 2015

- **Pour 2015**, le CA du CNDS a voté une enveloppe équipements de **25 M€** (contre **50 M€** en 2014)
- La gestion de cette enveloppe s'inscrira dans le cadre d'une **nouvelle politique de subventionnement** dont les modalités devraient être validées lors du CA du CNDS de Mars 2015



Equipements Sportifs

CNDS – Evolution 2015

- Le **CNOSF** entend rester partie prenante dans le domaine des Equipements Sportifs et donc dans le Comité de Programmation
- Le **CNOSF** a dans ce but créé 2 GT
 - 1) Stratégie et Schéma de Territoire
 - 2) Méthodes d'élaboration des schémas d'équipements

Je suis entré dans ces 2 GT la prochaine réunion a lieu au CNOSF le 15/01/2015



Equipements Sportifs

BOULODROMES COUVERTS - PROJETS FINANCES PAR LE CNDS AVEC SOUTIEN FFPJP								
Année	Région	CD	Ville	Nbre pistes	Coût Total	Subvention CNDS	%	Remarques
2009/2010	FRANCHE COMTE	39	VAL D'AMOUR	38	1 500 000 €	200 000 €	13%	
5	ILE DE France	95	SARCELLES	32	1 256 903 €	250 000 €	20%	Repris par le CD 95
	PAYS DE LOIRE	53	CHANGE	32	2 500 000 €	350 000 €	14%	
	CENTRE	41	BLOIS (*)	20	4 150 000 €	800 000 €	19%	Complexe Multisports
	RHONE ALPES	74	RUMILLY	16	2 155 009 €	393 105 €	18%	
2011	AQUITAINE	33	LEOGNAN	64	3 115 000 €	450 000 €	14%	
3	FRANCHE COMTE	25	MONTBELIARD	32	816 120 €	110 000 €	13%	
	BASSE NORMANDIE	61	ARGENTAN	32	862 925 €	129 000 €	15%	
2012	AQUITAINE	33	BASSENS	16	2 345 191 €	350 000 €	15%	
2	PACA	13	MARTIGUES	16+8 BL	2 341 000 €	350 000 €	20%	
2013	BOURGOGNE	71	MONTCEAU - LES - MINES	12 + Tir Arc	900 000 €	180 000 €	20%	
2	POITOU CHARENTE	79	CHAMPDENIERS	16	428 687 €	85 737 €	20%	
2014	AUVERGNE	03	MONTLUCON	64+4BL	2 838 000 €	250 000 €	9%	
1								
TOTAL : 13	Boulodromes Couverts subventionnés par le CNDS National avec soutien FFPJP				TOTAL	3 897 842 €		
Dossiers soutenus par la FFPJP depuis la session d'automne 2013								
Session Octobre 2013	AUVERGNE	43	ESPALY ST MARCEL	32 + Tir Arc	1 944 176 €	232 101 €		Repris en Avril 2014
	RHONE ALPES	42	LA TALAUDIÈRE	16 + 8 BL	2 925 838 €	544 226 €		Ajourné
Boulodromes réalisés non passés par le CNDS								
2014	CENTRE	37	TOURS	37+4BL				
	LORRAINE	57	BOULAY	16				



Equipements Sportifs

Boulodrome Christian FAZZINO MONTLUCON (03)



- 4 485 m²
- 48 pistes 13x3m
- 16 pistes 15x4m
- 4 pistes 27,5x3m Lyonnaise
- 64 terrains extérieurs





Equipements Sportifs

■ Sites Internet utiles

■ CNOSF www.cnosf.fr

■ CNDS www.cnds.info

■ Sites gouvernementaux

www.sports.gouv.fr

→ Permet de retrouver la liste des services déconcentrés en charge du sport

www.res.sports.gouv.fr

www.data.gouv.fr



Equipements Sportifs

**« MERCI POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION »**



**CE JUNIORS en l'Espace
Garonne à BASSENS (33)
06 au 09/09/2014**